



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le **lundi 15 novembre à 19h00 au Centre de Loisirs Marcel Thériault**, étaient présents :

Martin Bordeleau, *maire*
Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*
Vanessa Leclerc, *conseillère siège no 2*
Mario Baillargeon, *conseiller siège no 3*
Karen McGurrin, *conseillère siège no 4*
Chanel Fortin, *conseillère siège no 5*
Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire.
Marie-Claude Couture, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification, déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Suivi des procès-verbaux
5. Nomination - Conseillers responsables dossiers
6. Renouvellement UMQ – 2022
7. Renouvellement FQM - 2022
8. Calendrier des séances conseil municipal 2022
9. Horaire de la période des fêtes – bureau municipal – bibliothèque et bureau d'accueil touristique
10. Signature lettres ententes 2021-06 et 2021-07 – SCFP
11. Modification résolution 078-2021-03
12. Modification lieu où se tiennent les séances publiques du conseil municipal
13. Résolution d'appui au Projet majeur de maintien d'actifs 2025 au Camp musical Père Lindsay
14. Changement de système téléphonique
15. Autorisation de déposer une demande d'aide financière au fonds de défense des intérêts des municipalités de la FQM
16. Dépôt – déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
17. Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux services juridiques du Cabinet Bélanger Sauvé
18. Programmation de la TECQ – 2019-2023
19. Prolongation de probation d'un employé
20. Acquisition du parc rue du Manoir – Frais de parc

FINANCES

21. Approbation des comptes à payer
22. Paiements factures
23. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 144 200 \$ qui sera réalisé le 22 novembre 2021
24. Renouvellement emprunt – émissions de billets
25. Fondation St-Côme un cœur qui bat – Don pour promotion



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



PÉRIODE DE QUESTIONS

26. Période de questions

PAUSE

VOIRIE – AQUEDUC – EAUX USÉES – MATIÈRES RÉSIDUELLES

27. Entente de Municipalisation chemins Boisé de Versailles
28. Entente Chemin du Domaine-Simon
29. Mise à jour du plan directeur d'aqueduc – Groupe Tanguay
30. Étude de faisabilité – mise aux normes chemins quartier du Cerf
31. Étude – Infrastructures assainissement Val St-Côme
32. Entente relative déneigement Ste-Émélie-de-l'Énergie et Sainte-Béatrix
33. Entente relative déneigement TNO
34. Entente relative aux services de collectes de matières résiduelles et de recyclage d'une partie du territoire non organisé de la MRC de Matawinie
35. Demande de déneigement et de sablage des rues privées
36. Contrat de déneigement - 2021-2022
37. Entretien Val St-Côme – Déneigement rue du Lac Boisvert
38. PAVL – Volet entretien du réseau routier local (ERL) 2021
39. Résolution – Permission de voirie - MTQ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

40. Démission d'un pompier – Éric Langis
41. Démission d'une pompière – Annick Morin

LOISIRS – CULTURE – TOURISME – VIE COMMUNAUTAIRE

42. Club motoneige St-Côme – demande de traverses de rues et de rues à emprunter
43. PARIT (programme d'aide à la relance de l'industrie touristique)
44. Subvention St-Côme en glace
45. Octroi de mandat – Coop TSUGA
46. Association Québec Snowboard – soutien financier

DIVERS

47. Affaires nouvelles
48. Période de questions
49. Levée de la séance

ADMINISTRATION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 384-2021-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

L'adoption des procès-verbaux du mois d'octobre et novembre est reportée à la prochaine séance.



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

- Vente de sable à compaction = 17 000 \$ de revenus
- Suivi d'une question de M. Maurice Venne : Transactions 2020, 477 en 12 mois
Transactions 2021, 549 en 9 mois, 101 nouveaux permis de construction
- Sommaire d'évaluation foncière : 580 069 600 \$, hausse de 18 % par rapport à 2020
610 034 300 \$ incluant les valeurs non imposables
- Rencontre avec la Commission Scolaire : dépôt de la demande pour une nouvelle école de 14 classes. Budget de 21 193 033 \$. Réponse attendue vers juin 2022 et délai de 3 ans si acceptée pour la construction d'une nouvelle école.
- Travaux de mise aux normes de nos chemins municipaux : rue Simon-Lussier, Lac Alexandre, rue Calvé, rue des Bouleaux, rue des Pommiers, rue Banville, avenue Gagné, rue des Épinettes, rang Petit-Beloeil, rang Grand-Beloeil, rue de la Montagne, chemin Laporte, rue du Hameau, Domaine Simon, fossé du rang des Venne et ponceaux
- Travaux de barrage complété au Lac Côme
- Nouvelle médecin

5. NOMINATION – CONSEILLERS RESPONSABLES DOSSIERS

CONSIDÉRANT que de nouveaux conseillers siègent au conseil municipal et que les comités de travail doivent être redistribués;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 385-2021-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que différents comités de travail soient formés de la façon suivante, ces comités sont consultatifs et leurs recommandations sont transmises au conseil municipal, qui seul a le pouvoir de prendre les décisions finales. Le maire est membre d'office de tous les comités.

Siège # 1 : Monsieur le conseiller **Jean-Pierre Picard** est nommé responsable
Pour les postes suivants :

- **Responsable du développement durable et de l'environnement**

Siège # 2 : Madame la conseillère **Vanessa Leclerc** est nommée responsable
Pour les postes suivants :

- **Responsable de l'urbanisme, des lois et règlements**

Siège # 3 : Monsieur le conseiller **Mario Baillargeon** est nommé responsable
Pour les postes suivants :

- **Responsable de la sécurité publique**
- **Responsable de l'administration, de la gestion financière et du développement économique, des relations de travail et des ressources humaines**

Siège # 4 : Madame la conseillère **Karen Mc Gurrin** est nommée responsable
Pour les postes suivants :

- **Responsable des sports et loisirs, du soutien aux familles, aux aînés et à la jeunesse.**



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Siège # 5 : Madame la conseillère **Chanel Fortin** est nommée responsable
Pour les postes suivants :

- **Responsable du milieu de vie, de la culture, de l'action communautaire, des organismes, des bénévoles et des communications**
- **Représentante municipale au réseau biblio CQLM**

Siège # 6 : Monsieur le conseiller **Michel Venne** est nommé responsable
Pour les postes suivants :

- **Responsable de la voirie et des transports**

Adopté

6. RENOUELEMENT UMQ – 2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a effectué un comparatif entre les deux unions;

CONSIDÉRANT certains avantages importants offerts par l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 386-2021-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Côme, adhère à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2022.

QUE la Municipalité de Saint-Côme, autorise Marie-Claude Couture, directrice générale à procéder à l'adhésion annuelle à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au montant de 1 485,68 \$ taxes incluses.

Adopté

7. RENOUELEMENT FQM – 2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme désire renouveler son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2022;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 387-2021-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par madame la conseillère Vanessa Leclerc
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

De renouveler l'adhésion de la Municipalité de Saint-Côme à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2022 au coût de 2 897,57 \$ incluant les taxes.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



8. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – 2022

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) stipule que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent avoir les séances le deuxième mardi du mois;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 388-2021-11

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'**année 2022**, lesquelles se tiendront le **2^e mardi de chaque mois** et **débuteront à 19h** sauf les jours fériés, lesquelles se tiendront le lendemain à la même heure.

- Mardi, 11 janvier 2022
- Mardi 8 février 2022
- Mardi 8 mars 2022
- Mardi 12 avril 2022
- Mardi 10 mai 2022
- Mardi 14 juin 2022
- Mardi 12 juillet 2022
- Mardi 9 août 2022
- Mardi 13 septembre 2022
- Mardi 11 octobre 2022
- Mardi 8 novembre 2022
- Mardi 13 décembre 2022

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi.

Adopté

9. HORAIRE DE LA PÉRIODE DES FÊTES – BUREAU MUNICIPAL – BIBLIOTHÈQUE ET BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT que la période des fêtes 2021 est à nos portes;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 389-2021-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'horaire du temps des Fêtes du bureau municipal et de la bibliothèque soit la suivante :

QUE le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2021 au 5 janvier 2022 inclusivement.

QUE la bibliothèque municipale soit fermée du 18 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement.



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



QUE le Bureau d'Accueil Touristique « Vieux Presbytère » soit fermé les 24, 25 et 26 décembre 2021 ainsi que les 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier 2022.

Adopté

10. SIGNATURE LETTRES ENTENTES 2021-06 ET 2021-07 – SCFP

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit signer des lettres d'ententes pour officialiser les négociations qui sont intervenues concernant deux postes syndiqués, avec le syndicat canadien de la fonction publique – section locale 4979 qui représente les employés syndiqués de la Municipalité;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 390-2021-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le maire, Martin Bordeleau et la directrice générale, Marie-Claude Couture, à signer les lettres d'ententes 2021-06 et 2021-07 à intervenir entre la Municipalité de Saint-Côme et le syndicat canadien de la fonction publique – section local 4979.

Adopté

11. MODIFICATION RÉOLUTION 078-2021-03

CONSIDÉRANT la résolution 078-2021-03 dans lequel la municipalité autorisait les réparations et changement des portes au Garage municipal et que la dépense autorisée était de 50 000 \$ au fonds de roulement sur 2 ans;

CONSIDÉRANT que le remboursement au fonds de roulement aurait dû se lire sur 4 ans;

CONSIDÉRANT que la dépense est plus élevée dû à l'augmentation des prix des derniers mois et est de l'ordre de 54 058,69 \$ plus les taxes applicables;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 391-2021-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser la dépense au montant de 54 058,69 \$ plus les taxes applicables et le paiement à l'entreprise *Les Constructions Jacques Thériault inc.*, et ce, par le fonds de roulement de la Municipalité ainsi que le remboursement du fonds de roulement sur une période de 4 ans.

Adopté

12. MODIFICATION LIEU OÙ SE TIENNENT LES SÉANCES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de la clinique médicale à Saint-Côme;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



CONSIDÉRANT qu'afin de permettre la réalisation du projet très attendu par les membres du conseil et les citoyens, la salle du conseil doit être laissée au projet d'agrandissement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit se tenir par le fait même dans une autre salle;

CONSIDÉRANT que la salle du Centre de Loisirs Marcel Thériault est la mieux adaptée pour permettre à tous les citoyens qui le désirent d'assister aux séances publiques;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 392-2021-11

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Salle du Conseil de la Municipalité de Saint-Côme soit désormais le Centre de Loisirs Marcel Thériault.

QU' un avis public soit fait pour officialiser le changement de salle.

Adopté

13. RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET MAJEUR DE MAINTIEN D'ACTIFS 2025 AU CAMP MUSICAL PÈRE LINDSAY

CONSIDÉRANT les diverses clientèles du Camp musical Père Lindsay (camp de vacances) et de l'Auberge du lac Priscault (résidence de tourisme) proviennent en grande partie de l'extérieur de Lanaudière et contribuent à l'enrichissement de notre communauté, tant du point de vue éducatif, qu'économique et touristique;

CONSIDÉRANT que toute aide financière contribuant au maintien des actifs de cette propriété et au développement de leur offre de service ne peut que bénéficier aux citoyens de la Municipalité de Saint-Côme et des municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT que la construction d'une salle multifonctionnelle et de spectacles de cette envergure n'est pas disponible dans la région et pourrait être profitable à nos citoyens;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 393-2021-11

Il est proposé par madame la conseillère Chanel Fortin
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme offre son appui au dépôt du Grand projet de rénovation et de maintien des actifs phase II.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



14. CHANGEMENT DE SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE

- CONSIDÉRANT** qu'une rencontre a eu lieu le 6 octobre 2021 avec les directeurs généraux de chacune des municipalités;
- CONSIDÉRANT** la volonté de l'ensemble des municipalités et de la MRC d'avoir une plus grande d'autonomie quant aux services en téléphonie;
- CONSIDÉRANT** que le contrat de service entre la MRC de Matawinie et la firme Fleettel Inc. prendra fin le 28 février 2022;
- CONSIDÉRANT** que des soumissions par voie d'invitation ont été sollicitées en avril 2021 auprès de deux firmes spécialisées et que les analyses ont eu lieu;
- CONSIDÉRANT** que le contrat contient une clause de renouvellement automatique, et que par conséquent il serait opportun de se prévaloir du droit de résiliation prévu à l'article 2125 du Code civil du Québec avant l'arrivée du terme afin d'éviter une reconduction automatique;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 394-2021-11

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE** la Municipalité désire se prévaloir du droit de résiliation prévu à l'article 2125 du Code civil du Québec et de faire parvenir à Fleettel Inc. un avis de résiliation de contrat avant son échéance.

Adopté

15. AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES MUNICIPALITÉS DE LA FQM

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme est un membre régulier de la Fédération québécoise des municipalités et paie une cotisation au Fonds de défense depuis au moins un an;
- CONSIDÉRANT** que les propriétaires au Lac Clair ont déposé une demande introductive en jugement déclaratoire afin qu'un juge établisse que les résidences de tourisme sont en faits des commerces et que la location court terme est incompatible avec une résidence familiale;
- CONSIDÉRANT** que la question en litige est d'intérêt collectif, et non pas de nature purement locale, et est suffisamment identifiée et précise;
- CONSIDÉRANT** que la question en litige n'a, à ce jour, jamais été soumise à un tribunal et conséquemment tout précédent est absent à cet égard;
- CONSIDÉRANT** que des procédures ont été initiées et un jugement définitif n'a pas encore été rendu au moment de la formulation de la présente demande;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 395-2021-11



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser Madame Marie-Claude Couture, Directrice générale, ainsi que Monsieur Martin Bordeleau, Maire, à déposer, au nom de la Municipalité de Saint-Côme, une demande d'aide financière au Fonds de défense des intérêts des municipalités de la Fédération québécoise des municipalités et à signer tout document nécessaire à une telle demande.

Adopté

16. DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale et greffière-trésorière prend acte que les membres du conseil municipal déposent chacun leur formule de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée, conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

17. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX SERVICES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ

ATTENDU que la Municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

ATTENDU que dans cette perspective, le procureur de la municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 1^{er} novembre 2021, valide pour toute l'année 2022;

ATTENDU que cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la Municipalité, qu'il s'agisse du maire ou de la directrice générale et des inspecteurs et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la Municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la Municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la Municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

ATTENDU qu'il appert que cette proposition est avantageuse pour la Municipalité;

ATTENDU que la directrice générale atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la Municipalité.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 396-2021-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Appuyé par madame la conseillère Chanel Fortin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

QUE la Municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 1^{er} novembre 2021 pour un montant de 375,00 \$ par mois, et ce, pour toute l'année 2022, déboursés et taxes en sus.

Adopté

18. PROGRAMMATION DE LA TECQ – 2019-2023

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

ATTENDU la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 397-2021-11

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté

19. PROLONGATION DE PROBATION D'UN EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 398-2021-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

De prolonger la période de probation de l'employé numéro 61-0011 de 595 heures.

Adopté

20. ACQUISITION DU PARC RUE DU MANOIR – FRAIS DE PARC

CONSIDÉRANT les frais de parc du développement de la rue du Manoir;

CONSIDÉRANT que le propriétaire cède un terrain central d'une valeur suffisante à titre de frais de parc;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 399-2021-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité accepte d'acquérir le lot numéro 5 541 544 à titre de frais de parc.

QUE les frais de notaire soient à la charge de la Municipalité.

QUE le maire, Martin Bordeleau et la directrice générale, Marie-Claude Couture, soient autorisés à signer tous les documents concernant ce terrain.



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Adopté

FINANCES

21. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La greffière de séance dépose aux membres du conseil une liste des comptes payés et à payer au montant de **177 402,32 \$** en date du 31 octobre 2021.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 400-2021-11

Il est proposé par madame la conseillère Chanel Fortin
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : **19935 à 19969**

Fichiers électroniques (dépôt direct) : **3231 à 3277**

Totalisant un montant de **177 402.32 \$**

La liste des comptes à payer et déboursés fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

22. PAIEMENT DE FACTURES

CONSIDÉRANT les factures reçues à la Municipalité de Saint-Côme;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 401-2021-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

De payer les factures suivantes :

Selon les règlements prévus pour chacun des projets et validé par les chargés de projets correspondants :

Règlement Barrage du Lac Côme :

- Nordmec Construction inc. – 3^e décompte progressif, cumulatif au 30 septembre – 207 838,29 \$ incluant les taxes

Règlement Voirie :

(Montant incluant les taxes)

- Facture 1811 - Excavation L. Meunier : 7 910,28 \$
- Facture 146 – GPR excavation – 10 885,26 \$
- Facture 149 – GPR excavation – 15 122,09 \$
- Facture 150 – GPR excavation – 3 812,86 \$



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



- Facture INV0001 – Daren Venne – 5 983,91 \$
- Facture 2700804 – Goodfellow – 6 150,70 \$

Règlement prolongement de trottoirs sur la rue Principale (347)

- Facture 2021-781 - Qualilab : 11 123,55 \$

Païement par le fonds général :

Facture GE001624 - GDG Environnement : 43 805,48 \$

Facture F2110032 – Boisvert et Chartrand s.e.n.c. (audit 2020) : 16 671,38 \$

Facture F2110033 – Boisvert et Chartrand s.e.n.c. (audit recy-Québec) : 862,31 \$

Facture F2110034 – Boisvert et Chartrands s.e.n.c. (travaux complémentaires) : 16 958,81 \$

Facture 004591 – Excavation St-Zénon : 6 294,88 \$

Facture 1005932 – Excavation Rémi Forget (versement 1 de 3 déneigement) : 68 181,60 \$

Adopté

23. RÉOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 144 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 NOVEMBRE 2021

ATTENDU

que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Côme souhaite emprunter par billets pour un montant total de 144 200 \$ qui sera réalisé le 22 novembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
378-2003	144 200 \$

ATTENDU

qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 402-2021-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon

Appuyé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 novembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 mai et le 22 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



2022.	27 700 \$	
2023.	28 300 \$	
2024.	28 800 \$	
2025.	29 400 \$	
2026.	30 000 \$	(à payer en 2026)
2026.	0 \$	(à renouveler)

Adopté

24. RENOUELEMENT EMPRUNT – ÉMISSIONS DE BILLETS

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Côme a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 novembre 2021, au montant de 144 200 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

27 700 \$	1,10000 %	2022
28 300 \$	1,50000 %	2023
28 800 \$	1,80000 %	2024
29 400 \$	2,00000 %	2025
30 000 \$	2,15000 %	2026

Prix : 98,40200

Coût réel : 2,43908 %

2 - CD DU NORD DE LANAUDIÈRE

27 700 \$	2,56000 %	2022
28 300 \$	2,56000 %	2023
28 800 \$	2,56000 %	2024
29 400 \$	2,56000 %	2025
30 000 \$	2,56000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,56000 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 403-2021-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la Municipalité de Saint-Côme accepte l'offre qui lui est faite de **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** pour son emprunt par billets en date du 22 novembre 2021 au montant de 144 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 378-2003. Ces billets sont émis au prix de 98,40200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté

25. FONDATION ST-CÔME UN CŒUR QUI BAT – DON POUR PROMOTION

CONSIDÉRANT que la Fondation un cœur qui bat travaille toujours à obtenir des dons afin de continuer à équiper la clinique de matériel adéquat et essentiel;

CONSIDÉRANT que la Fondation a un projet de montage vidéo dans le but de faire la promotion de la Fondation un cœur qui bat et stimuler les dons afin d'aider la clinique médicale dans l'obtention des équipements nécessaires;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a, pour sa part, investi les sommes nécessaires aux travaux permettant que la clinique s'installe à Saint-Côme et continue de s'investir sur certains aspects financiers;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a mis en place un modèle précurseur afin d'avoir sur son territoire une clinique médicale et qu'elle désire participer au vidéo promotionnel qui permettra de faire connaître davantage l'implication de la Municipalité dans l'arrivée de la Clinique à Saint-Côme;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 404-2021-11

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par madame la conseillère Vanessa Leclerc
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité offre un montant de 3 000 \$ à la Fondation St-Côme un cœur qui bat.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h46 et se termine à 20h15.

PAUSE

VOIRIE – AQUEDUC – EAUX USÉES – MATIÈRES RÉSIDUELLES

27. ENTENTE DE MUNICIPALISATION CHEMINS BOISÉ DE VERSAILLES



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



CONSIDÉRANT la demande de municipalisation des chemins privés (lot 6329943 et lot 6329942);

CONSIDÉRANT que certains ponceaux ne respectent pas le règlement sur la municipalisation des chemins privés;

CONSIDÉRANT qu'afin de pouvoir municipaliser les chemins, le promoteur doit verser, à la Municipalité, la valeur des ponceaux qui devraient être installés;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 405-2021-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'accepter le paiement de 18 000 \$ à titre de compensation qui représente le coût des ponceaux à installer et de garder cette somme dans un fonds réservés dédié aux travaux futurs.

QUE le promoteur verse la compensation à la municipalité lorsque les transferts des lots 632 9943 et 632 9942 se feront chez le Notaire ;

QUE le maire, Martin Bordeleau, ainsi que la directrice générale, Marie-Claude Couture soient autorisés à signer les documents en lien avec le transfert des chemins.

Adopté

28. ENTENTE CHEMIN DU DOMAINE-SIMON

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit acquérir les lots 6301328 et 6301327 qui longent chaque côté de la rue du Domaine Simon afin d'avoir la largeur règlementaire;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 406-2021-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'acquérir les lots 6301328 et 6301327 afin de rendre conforme en largeur la rue du Domaine Simon et que les frais de notaire soient à la charge de la Municipalité.

QUE la Municipalité s'engage à déneiger la rue du Domaine Simon lorsqu'il y aura des constructions pour un minimum de 1 million d'investissements au kilomètre.

QUE le maire ainsi que la directrice générale soient mandatés à signer les documents nécessaires au transfert.

Adopté

29. MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR D'AQUEDUC – GROUPE TANGUAY

CONSIDÉRANT les nombreux projets de développements résidentiels dans le secteur villageois;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



CONSIDÉRANT qu'afin de savoir si la Municipalité peut offrir l'aqueduc, il est essentiel de connaître la capacité du réseau selon les secteurs qui pourraient possiblement être desservis;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 407-2021-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Chanel Fortin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer le mandat au Groupe Tanguay, au montant de 7 000 \$ plus les taxes applicables, afin de procéder à une mise à jour du balancement hydraulique du réseau d'aqueduc, et ce, en tenant compte des projets actuels et futurs afin de connaître l'impact de l'ajout d'usagers sur le réseau.

Adopté

30. ÉTUDE DE FAISABILITÉ – MISE AUX NORMES CHEMINS QUARTIER DU CERF

CONSIDÉRANT que les résidents du Quartier du Cerf désirent que leurs chemins soient asphaltés en 2022;

CONSIDÉRANT qu'avant de réaliser les plans et devis pour les travaux, une étude de faisabilité doit être faite;

CONSIDÉRANT l'offre de GBI inc. de réaliser l'étude au coût budgétaire de 8 900 \$ plus les taxes applicables;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 408-2021-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer le mandat à GBI Inc. de réaliser l'étude de faisabilité selon le budget de 8 900 \$ plus les taxes applicables.

De financer le montant à même le règlement du Quartier du Cerf.

De mandater Mme Marie-Claude Couture, Directrice générale ainsi que M. Martin Bordeleau, Maire, à signer les documents nécessaires.

Adopté

31. ÉTUDE – INFRASTRUCTURES ASSAINISSEMENT VAL ST-CÔME

CONSIDÉRANT l'offre de GBI inc. de réaliser l'étude au coût budgétaire de 10 000 \$ plus les taxes applicables;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 409-2021-11

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par madame la conseillère Vanessa Leclerc
Et résolu à l'unanimité des conseillers :



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



D'octroyer le mandat à GBI Inc. de réaliser l'étude pour des infrastructures d'assainissement des eaux usées à Val Saint-Côme au montant de 10 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit assumé par le règlement de secteur qui sera créé pour le projet.

Adopté

32. ENTENTE RELATIVE DÉNEIGEMENT SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE ET SAINTE-BÉATRIX

CONSIDÉRANT les ententes de déneigement avec les municipalités de Sainte-Béatrix et de Sainte-Émélie-de-l'Énergie;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 410-2021-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le renouvellement de l'entente avec la Municipalité de Sainte-Béatrix soit autorisé pour le déneigement et le sablage afin de dégager l'accès du Lac Priscault sur une longueur de 1,6 kilomètre.

QUE le renouvellement de l'entente avec la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie soit autorisé pour le déneigement et le sablage afin de dégager la rue Entrelacs sur une longueur de 0,4 kilomètre.

QUE le tarif soit au coût de 4 000 \$ du kilomètre pour la saison d'hiver 2021-2022.

QUE le Maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

Adopté

33. ENTENTE RELATIVE DÉNEIGEMENT TNO

CONSIDÉRANT le déneigement effectué par les travaux publics de la Municipalité de Saint-Côme dans les TNO;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 411-2021-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le renouvellement de l'entente avec le Territoire non organisé de la MRC de Matawinie soit autorisé pour le déneigement et le sablage du Chemin du Parc sur une longueur de 10,7 kilomètres, soit au coût de 4 000 \$ du kilomètre pour la saison d'hiver 2021-2022.

QUE le Maire et la directrice générale soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



34. ENTENTE RELATIVE AUX SERVICES DE COLLECTES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DE RECYCLAGE D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DE MATAWINIE

CONSIDÉRANT que les coûts actuels pour desservir une partie du Territoire non organisé de la MRC de Matawinie en matières résiduelles et recyclables ne correspondent pas aux coûts réels de la Municipalité pour offrir le service;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 412-2021-11

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les coûts 2022 soient établis comme suit :

- 176 \$ / u.o en apport volontaire
- 201 \$ / u.o en porte à porte
- 1 458 \$ / u.o. pour les commerces

Adopté

35. DEMANDE DE DÉNEIGEMENT ET DE SABLAGE DES RUES PRIVÉES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme, en vertu de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), procède au déneigement des rues privées selon un tarif établi par kilomètre;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme ne possède pas tous les équipements de déneigement nécessaire à l'accessibilité de certaines rues privées;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a reçu des demandes supplémentaires;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 413-2021-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-Côme procède à l'ouverture et au sablage des rues : Manon, du Hameau, des Épinettes et des Œuvres.

QUE le tarif est établi annuellement et que chaque propriétaire d'un terrain ou d'une résidence situé sur la rue du Hameau ou des Épinettes reçoive, sur son compte de taxes municipales annuelles, le coût qui lui revient.

QUE le tarif est établi annuellement et que les propriétaires de la rue Manon et des Œuvres reçoivent, sur son compte de taxes municipales annuelles, le coût qui lui revient.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



36. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – 2021-2022

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme, en vertu de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), procède au déneigement des rues privées selon un tarif établi par kilomètre;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme ne possède pas tous les équipements de déneigement nécessaire à l'accessibilité de certaines rues privées;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme a reçu des demandes supplémentaires;
- CONSIDÉRANT** l'offre de service fournit par Déneigement Morin Maheu et Filles Inc. ainsi que l'offre de service de Évelyne Morin;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 414-2021-11

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
- QUE** la Municipalité de Saint-Côme octroie le contrat de déneigement/sablage d'une année, pour l'hiver 2021-2022, au montant de 2 515 \$ plus taxes du kilomètre, pour un kilométrage total de 8.655 km à Déneigement Morin Maheu et Filles inc.
- QUE** la Municipalité de Saint-Côme octroie le contrat de déneigement/sablage d'une année pour l'hiver 2021-2022, au montant de 2 515 \$ du kilomètre, pour un kilométrage total de 4.6 km et d'un contrat de sablage à Madame Evelyne Morin.

Adopté

37. ENTRETIEN VAL ST-CÔME – DÉNEIGEMENT RUE DU LAC BOISVERT

- CONSIDÉRANT** la problématique de trouver un entrepreneur afin de déneiger le Chemin du Lac Boisvert;
- CONSIDÉRANT** que l'entreprise Entretien Val St-Côme accepte de déneiger;
- CONSIDÉRANT** la demande des citoyens que la Municipalité octroie le mandat à l'entrepreneur et taxe les propriétaires riverains pour payer les frais;
- CONSIDÉRANT** la possibilité pour la Municipalité d'accepter d'entretenir un chemin privé aux frais des propriétaires riverains en vertu de l'article 70 de la Loi sur les Compétences Municipales;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 415-2021-11

Il est proposé par madame la conseillère Chanel Fortin
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



QUE la Municipalité prenne en charge l'entretien hivernal du Chemin du Lac Boisvert, aux frais des propriétaires riverains.

Adopté

38. PAVL – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (ERL) 2021

CONSIDÉRANT que la demande initiale du programme d'aide à la voirie locale a été déposée pour la route de la Ferme mais que les travaux ont été réalisés sur une route où ils étaient plus urgents;

CONSIDÉRANT que le chemin de la Montagne demande des investissements importants de changements de ponceaux, de drainage, de creusement de fossés et de rechargement pour permettre aux véhicules d'utiliser cette rue en toute sécurité, permettre le déneigement l'hiver et éviter que les sédiments se rendent au Lac France;

CONSIDÉRANT que les travaux sont évalués à 40 000 \$;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 416-2021-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Marion Baillargeon
Appuyé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Directrice générale, Marie-Claude Couture, soit autorisée à déposer une demande de subvention dans le programme d'aide à la voirie locale – Volet projet particulier d'amélioration.

Adopté

39. RÉOLUTION – PERMISSION DE VOIRIE - MTQ

ATTENDU que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU que la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 417-2021-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



- QUE** le préambule fait partie intégrante de la résolution.
- QUE** la Municipalité de Saint-Côme demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2022.
- QUE** la directrice générale soit autorisée à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.
- QUE** la Municipalité de Saint-Côme s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

40. DÉMISSION D'UN POMPIER – ÉRIC LANGIS

Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Côme tient à remercier chaleureusement Monsieur Éric Langis pour toutes ses années où il a été au service Incendie à titre de pompier.

M. Langis était à l'emploi de la Municipalité depuis le 13 décembre 2001 et outre son poste de pompier, il a occupé le poste de directeur adjoint, lieutenant et officier santé-sécurité au travail.

41. DÉMISSION D'UNE POMPIÈRE – ANNICK MORIN

Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Côme tient à remercier chaleureusement Madame Annick Morin qui était à l'emploi de la Municipalité depuis 2013. Madame Morin a occupé le poste de pompière et première répondante.

Merci beaucoup de votre implication.

LOISIRS – CULTURE – TOURISME – VIE COMMUNAUTAIRE

42. CLUB MOTONEIGE ST-CÔME – DEMANDE DE TRAVERSES DE RUES ET DE RUES À EMPRUNTER

CONSIDÉRANT que l'utilisation des terres de la municipalité pour le Club motoneige St-Côme;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 418-2021-11

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise le droit de passage et de traverse au Club Motoneige St-Côme sur les rues et rangs ainsi que les traverses faisant partie de la liste suivante,

- la Municipalité autorise également le Club Motoneige St-Côme à passer dans la cour du garage municipal comme l'an passé.

Liste des **rues et rangs** empruntés par le Club Motoneige pour rejoindre les différents sentiers de Saint-Côme pour la saison 2021-2022.



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



- 1- Rue Jean Baptiste Lepage à droite + ou - 250 mètres + rue Jacques Gaudet
- 2- Rang des Venne jusqu'au Lac Émile
- 3- Rue Jean Baptiste Lepage à gauche
- 4- Rue Bernard
- 5- 34^e Avenue à gauche
- 6- Terrain vacant rond point Raymond à droite
- 7- 36^e Avenue à gauche
- 8- 39^e Rue, traverse pour la rivière
- 9- Rang 7
- 10- 55^e Rue jusqu'à la 65^e Rue à gauche, pour emprunter le sentier au bout de la rue
- 11- Rang 9 sur + ou – 200 mètres
- 12- Coin du rang 9 et du chemin de l'ancien dépotoir (rue Gérard)
- 13- 57^e Rue sur 100 mètres, garage Yves Morin
- 14- Rue des Pommiers
- 15- Chemin du Quartier du Cerf

Liste des **traverses** que la Municipalité doit signaler :

- Rang 9
- Rang 7
- Rang des Venne

Adopté

43. PARIT (PROGRAMME D'AIDE À LA RELANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE)

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) afin de consolider et d'intégrer le réseau pédestre au Réseau GR Lanaudois en aménageant, entre autres, des sentiers et stationnements;

CONSIDÉRANT que le projet de 362 707 \$ demande une mise de fonds de la Municipalité de 20 % soit 72 541 \$;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 419-2021-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Vanessa Leclerc
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité accepte le dépôt du projet.

QU' advenant que le projet est accepté, la Municipalité ira de l'avant si la mise de fonds nécessaire est prise à même le FRR régional.

QUE la Municipalité demande de se garder un droit de regard sur le projet qui sera réalisé dans le cadre du PARIT.

Adopté

44. SUBVENTION ST-CÔME EN GLACE

CONSIDÉRANT que le Festival St-Côme en glace fêtera son 40^e évènement en 2022;

CONSIDÉRANT que le Festival n'a pas eu lieu en 2021 dû à la pandémie;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



CONSIDÉRANT que la Municipalité avait prévu de garder les sommes non remises en 2021 pour l'édition 2022;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 420-2021-11

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par madame la conseillère Chanel Fortin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité verse une subvention de 35 000 \$ permettant d'organiser une édition 40^e anniversaire.

Adopté

45. OCTROI DE MANDAT – COOP TSUGA

CONSIDÉRANT que le Parc de vélo de montagne Louis-Philippe-De Grandpré est extrêmement achalandé l'hiver;

CONSIDÉRANT que le Parc de vélo de montagne Louis-Philippe-De Grandpré nécessite un entretien hivernal pour la pratique adéquate de ce sport;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est toujours très satisfaite du travail réalisé par la COOP TSUGA;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 421-2021-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Appuyé par madame la conseillère Vanessa Leclerc
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité verse les fonds de 14 315,03 \$, incluant les taxes applicables pour l'entretien hivernal de 10 km de sentiers.

QUE la Municipalité autorise la directrice générale à procéder au versement lorsque requis et à signer les documents afférents à ce dossier.

Adopté

46. ASSOCIATION QUÉBEC SNOWBOARD – SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de l'Association Québec Snowboard afin de réaliser la première compétition de snowboard alpin en février prochain;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 422-2021-11

Il est proposé par madame la conseillère Chanel Fortin
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité octroie un montant de 1 000 \$ à l'Association Québec Snowboard.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



DIVERS

47. AFFAIRES NOUVELLES

48. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h51 et se termine à 21h02.

49. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 423-2021-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée à 21h06.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière